ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grippe

Question écrite n° 15260

Texte de la question

Mme Catherine Quéré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une lacune dans la campagne de vaccination contre la grippe. Des patients atteints de pathologies très rares, traitées par des essais thérapeutiques, ne peuvent être remboursés du vaccin contre la grippe car leurs pathologies ne figurent pas dans la liste des cas de remboursement. Elle lui demande que cette anomalie soit corrigée, compte tenu de l'extrême fragilité de ces patients et des valeurs de solidarité et de respect de notre système de santé.

Texte de la réponse

C'est le Haut Conseil de la Santé Publique qui, chaque année, actualise la liste des patients pour lesquels il est recommandé de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Pour ces patients, le vaccin est alors pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, la consultation ainsi que l'injection restant prises en charge selon les procédures habituelles (droit commun ou 100 % en cas d'affection de longue durée exonérante). Chaque année, le Haut Conseil de la Santé Publique inclut de nouvelles pathologies dans cette liste pour la vaccination recommandée contre la grippe saisonnière, suivant ainsi les évolutions des connaissances scientifiques. Ainsi, pour cette année 2013, il est préconisé d'inclure dans la liste les patients porteurs d'une hépatite chronique avec ou sans cirrhose. Toute demande d'évolution de la liste doit être portée auprès du Haut Conseil de la Santé Publique. Par ailleurs, il convient de rappeler que chaque médecin peut décider, dans l'intérêt de son patient, de prescrire cette vaccination contre la grippe saisonnière en dehors de la liste des pathologies faisant l'objet de la recommandation du Haut conseil de la Santé Publique. Le vaccin contre la grippe coûte environ 6 € et est délivrable dans toutes les pharmacies dès sa mise à disposition par les fabricants, généralement au mois de septembre.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Quéré
Circonscription : Charente-Maritime (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15260
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 avril 2013
Question publiée au JO le : 8 janvier 2013, page 123
Réponse publiée au JO le : 28 mai 2013, page 5496